

## AVIS PUBLIC

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-22-37 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-06 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, À L'EFFET QU'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR CE QUI SUIT SERA TENUE :

Lors de la séance ordinaire du 16 juin 2022, le Conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) a adopté, par la résolution numéro 22-06-196, le projet de règlement numéro 32-22-37 modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'aménagement afin de remplacer l'affectation agricole de certains lots et parties de lots situés à Mont-Saint-Hilaire par une affectation de type urbaine ou conservation et d'apporter diverses corrections cléricales.

L'avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 24 mars 2022.

### RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

Le projet de règlement numéro 32-22-37 a pour principal objet de remplacer l'affectation agricole de certains lots et parties de lots situés à Mont-Saint-Hilaire par une affectation de type urbaine ou conservation. Cette modification fait suite à l'exclusion de ces lots et parties de lots de la zone agricole ordonnée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans une décision rendue le 16 juillet 2021 (dossier n°427773).

Le projet de règlement a également pour effet de corriger la liste des lots et parties de lots situés hors de la zone agricole et hors des périmètres d'urbanisation, inscrite au Schéma d'aménagement et de développement.

Enfin, le projet de règlement a pour effet d'abroger les plans numéro 10, 10.1, 11 et 12. Les références à ces plans, dans le texte, sont remplacées par un renvoi au plan de l'annexe « F », intitulée : « SYNTHÈSE DES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE ».

Pour plus de détails sur son contenu, une copie du projet de règlement numéro 32-22-37 est disponible au bureau de votre municipalité locale ainsi qu'au siège social de la MRCVR, sis au 255, boulevard Laurier, bureau 100, McMasterville (Québec) J3G 0B7. Une version électronique téléchargeable du projet de règlement est également disponible à l'adresse Internet suivante : <https://www.mrcvr.ca/documentation/reglements-politiques/>.

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Une assemblée publique, portant sur le contenu du projet de règlement numéro 32-22-37 se tiendra le **22 août 2022, à 16 h 30**, au siège social de la MRCVR, sis au 255, boulevard Laurier, bureau 100, McMasterville (Québec) J3G 0B7.

DONNÉ À McMASTERVILLE, CE VINGT ET UNIÈME (21<sup>e</sup>) JOUR DU MOIS DE JUILLET (07) DE L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022).

(Signé)  
Diane Gaudette  
Greffière-trésorière adjointe